

ARRETÉ MUNICIPAL 2026/0450
INTERDICTION DE STATIONNEMENT VEHICULES
MODIFICATION ARRETE N°422/2026
23 RUE DE L'AMIRAL COURBET

Nous, Maire de la Commune de SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213-1 à L2213-6-1,

Vu le Code de la Voirie Routière

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté ministériel du 24 Novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes modifié par des arrêtés modificatifs,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière livre 1-huitième partie-signalisation temporaire,

Vu l'arrêté n°214/2026 du 09 avril 2026 portant délégation de pouvoir à Madame ATTINAULT,

Considérant qu'il y a lieu de modifier la date de livraison de l'arrêté N°422/2026,

Considérant qu'il convient de prendre les dispositions nécessaires pour faciliter la livraison de bois au domicile de Madame KHATTA LACAZE Lucie.

ARRETONS

Article 1 : Dans l'arrêté N°422/2026 du 24 juin 2026, la date mentionnée le 04 juillet 2026 est remplacée par le 17 juillet 2026.

Article 2 : Les autres articles restent inchangés

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur Le Maire ou d'un recours en contentieux auprès du Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa modification.

Article 4 : La présente décision ne deviendra exécutoire que lorsque les formalités de notification auront été effectuées auprès de Monsieur Le Préfet du Département du Nord. Elle sera transcrite sur le registre des actes administratifs.



HÔTEL DE VILLE

89 rue du Général Leclerc - CS 40001 - 59 871 Saint-André CEDEX

+33 (0)3 20 63 07 50 www.villesaintandre.fr

Article 5 : Mme la Directrice Générale des Services de la ville de SAINT ANDRE-LEZ-LILLE
Mme la Commandante de la Police Nationale de La Madeleine,
M. le Chef de Service de la Police Municipale de Saint André Lez Lille,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera
adressée à :

- M. le Président de la Métropole Européenne de Lille,
- M. le Directeur de la Société ILEVIA BP 1009 59700 MARCQ EN BAROEUL.
- M. le Chef du détachement des Sapeurs-Pompiers 59700 MARCQ-EN-BAROEUL
- M. le Chef du détachement des Sapeurs-Pompiers 59350 SAINT ANDRE LEZ LILLE.
- M. le Directeur du service des Déchets Ménagers de la MEL
- M. le Directeur de la Société NICOLLIN -8 avenue Industrielle – 59520 MARQUETTE-LEZ-LILLE
- Madame KHATTA LACAZE Lucie – 23 rue de l'Amiral Courbet – 59350 SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE

Fait à SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE, le 8 JUIL. 2026

Pour le Maire, par délégation

Karine ATTINAULT



Adjointe au Maire,
chargée du Patrimoine Foncier

Certifié exécutoire par le Maire de SAINT ANDRE-LEZ-LILLE,
Compte tenu de la publication le 8 JUIL. 2026